



ADMINISTRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 janvier 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Président de séance : Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard

Secrétaire de séance : Sébastien GUILLAUME

Date de la convocation : 2 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 10

Conseillers présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Michaël FUMEY à Marion BLONDEAU

Conseillers absents :

Joël ALPY, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY

DEL-2025-004 - Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons : programme d'actions 2025 et demande de subventions

Lors de sa séance du 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté une délibération approuvant le programme d'actions 2025 de la Réserve naturelle régionale (RNR) de la Seigne des Barbouillons ainsi que le plan de financement correspondant. Cette délibération comprenait une demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité compétente en matière de RNR.

Cependant, une erreur matérielle a été constatée dans le montant total de la subvention sollicitée, ainsi que dans la répartition entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Afin de garantir la conformité du dossier de demande de subvention et d'assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions 2025, il est nécessaire de rectifier ces montants.

Ainsi, le montant total de la subvention à solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2025 s'élève à 30 582,69 €, réparti comme suit : 12 900,93 € en fonctionnement et 17 681,76 € en investissement.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- CORRIGE le montant de la subvention mentionné dans la délibération initiale pour le porter à 30 582,69 €, réparti entre 12 900,93 € en fonctionnement et 17 681,76 € en investissement.
- AUTORISE M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention révisés auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- MANDATE M. le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du dossier, dans le respect des montants corrigés.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE

